

Proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture de cinq crédits d'investissement d'un montant total de 11 770 000 francs relatifs au renouvellement (6 370 000 francs) et à l'assainissement (5 400 000 francs) du parc des véhicules et engins du SIS durant les années 2010-2012.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

1. Exposé des motifs

Le Service d'incendie et de secours (SIS) – ci-après «le service» – est l'entité principale qui répond aux demandes de secours, accidents, feux, événements majeurs, sauvetages et assistance à personnes de la population. Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), anciennement Service de la protection civile, a été rattaché au SIS sous un seul commandement. Outre les 9136 interventions assurées par le SIS en 2009, le service assure également les missions d'assistance et d'oeuvrer au profit de la population.

Le parc de véhicules du SIS comprend désormais 103 véhicules motorisés. La majeure partie de ces véhicules est dévolue aux interventions d'urgence. Toutefois, les véhicules d'appui de la protection civile sont tous identifiables et mobilisables pour les événements majeurs ou les catastrophes, et équipés en conséquence.

Le service présente tous les trois ans une requête auprès des autorités afin d'assurer le renouvellement normal de son parc de véhicules et engins.

En juin 2009, le Conseil administratif, sur proposition de la Commission de gestion des véhicules (Cogeve), a approuvé un plan d'assainissement de l'ordre de 25 millions de francs sur cinq ans (2010-2014) permettant de remettre à niveau l'ensemble du parc automobile de la Ville de Genève. Un effort financier exceptionnel de 5 millions de francs par année devra ainsi être consenti jusqu'en 2014 pour atteindre cet objectif. La première tranche de ce plan est dévolue au SIS. A noter que cet important programme d'assainissement s'inscrit dans le cadre des Engagements d'Aalborg que la Ville de Genève s'apprête à signer formellement.

Par souci de rationalisation et de maîtrise des coûts de maintenance, une durée de vie standard par type de véhicules a été établie de la manière suivante:

- 5-10 ans pour les voitures de service équipées de signaux prioritaires;
- 7-10 ans pour les véhicules d'appui logistique;

- 10 ans pour les ambulances;
- 10 ans pour les véhicules feu conventionnels et premiers secours;
- 15 ans pour les véhicules feu spéciaux.

2. Renouvellement planifié des véhicules 2010-2012

Sur la base de la planification de renouvellement établie par le SIS pour la tranche d'investissements 2010 à 2012, 12 véhicules doivent être remplacés pour un montant total de 6 370 000 francs. Il s'agit des véhicules suivants (voir fiches en annexe):

Véhicules lourds:

<i>César</i>	<i>Année de mise en service</i>	<i>Genre de véhicule</i>	<i>Année de remplacement planifiée</i>	<i>Age au moment du remplacement</i>	<i>Estimation Fr.</i>
22	2001	Echelle automobile 30 m	2012	11	1 200 000
25	2001	Bras élévateur 30 m	2012	11	890 000
33	2001	Fourgon 1 ^{ers} secours	2012	11	400 000
35	2001	Fourgon 1 ^{ers} secours	2012	11	400 000
36	2001	Fourgon 1 ^{ers} secours	2012	11	400 000
37	2001	Fourgon 1 ^{ers} secours	2012	11	400 000
51	1991	Poudre 3 t	2011	20	700 000
52	1992	Porteur de berce	2011	19	400 000
68	1990	Rail-route	2012	22	1 000 000
69	1986	Défense chimique	2011	26	500 000
Total					6 290 000

Véhicules légers:

<i>César</i>	<i>Année de mise en service</i>	<i>Genre de véhicule</i>	<i>Année de remplacement planifiée</i>	<i>Age au moment du remplacement</i>	<i>Estimation Fr.</i>
2	2004	Voiture de service	2011	7	40 000
7	2004	Voiture de service	2011	7	40 000
Total					80 000

Commentaires:

Il convient de mentionner que, si les moyens de sauvetage aériens «échelle automobile et bras élévateur» ainsi que les fourgons 1^{ers} secours sont considérés comme des véhicules feu conventionnels, les véhicules «rail-route», «défense chimique» et «pourvoyeur de poudre» sont considérés comme véhicules feu spéciaux, et de ce fait uniques sur le canton.

3. Assainissement du parc des véhicules

Le plan d'assainissement de l'ensemble du parc des véhicules et engins de la Ville de Genève a permis d'identifier plus d'une centaine de véhicules devant être remplacés en priorité. Parmi ceux-ci, 14 véhicules concernent le SIS. Après avoir mené une réflexion sur certaines procédures d'engagement, le service a renoncé au remplacement d'un de ces véhicules. Au final, une enveloppe de 5 400 000 francs est demandée pour permettre de remplacer les 13 véhicules suivants (voir fiches en annexe):

Véhicules lourds:

<i>César</i>	<i>Année de mise en service</i>	<i>Genre de véhicule</i>	<i>Année de remplacement planifiée</i>	<i>Age au moment du remplacement</i>	<i>Estimation Fr.</i>
21	2001	Echelle automobile 30 m	2012	11	1 200 000
23	2001	Echelle automobile 30 m	2012	11	1 200 000
32	2001	Fourgon 1 ^{ers} secours	2012	11	400 000
53	1992	Porteur de berce	2011	19	400 000
64	1990	Camion-grue 35 t	2012	22	1 400 000
73	1986	Camion plateau	2011	26	150 000
Total					4 750 000

Véhicules légers:

<i>César</i>	<i>Année de mise en service</i>	<i>Genre de véhicule</i>	<i>Année de remplacement planifiée</i>	<i>Age au moment du remplacement</i>	<i>Estimation Fr.</i>
1003	1986	Vhc appui logistique SPV ⁽¹⁾	2012	26	200 000
2003	1986	Vhc appui logistique SPV ⁽¹⁾	2012	26	80 000
3003	1986	Vhc appui logistique SPV ⁽¹⁾	2012	26	80 000
4003	1986	Vhc appui logistique SPV ⁽¹⁾	2012	26	80 000
203	1980	Vhc appui logistique PCi ⁽²⁾	2012	32	80 000
Total					520 000

⁽¹⁾ Sapeurs-pompiers volontaires – Ville de Genève

⁽²⁾ Protection civile – Ville de Genève

Engins particuliers:

<i>Année de mise en service</i>	<i>Genre de véhicule</i>	<i>Année de remplacement planifiée</i>	<i>Age au moment du remplacement</i>	<i>Estimation Fr.</i>
1983	Véhicule appui logistique CECOFOR	2011	18	90 000
1995	Elévateur à fourche	2011	16	40 000
Total				130'000

Commentaires:

Plusieurs de ces véhicules comptabilisent plus de vingt ans d'utilisation, ce qui rend leur remplacement résolument pertinent afin de respecter la volonté de disposer d'un parc répondant aux critères actualisés de protection et sauvegarde de l'environnement. Cinq véhicules concernent les forces d'intervention de milice, en l'occurrence les sapeurs-pompiers volontaires et les formations rapidement engageables de la protection civile (FORE).

4. Spécificités de certains véhicules

Au niveau genevois, le Service d'incendie et de secours est le seul service d'urgence qui dispose de moyens de sauvetage aériens tels que les échelles automobiles et le bras élévateur.

L'autogrupe (César 64) est ainsi l'unique moyen de levage à grande capacité sur le canton de Genève apte à être engagé en urgence. En effet, le Service de sécurité de l'aéroport a restitué son camion-grue en 2009. Dans les faits, seule la Ville de Lausanne peut assurer un appui lorsque l'engin actuel, mis en circulation en 1988, est en réparation ou en maintenance. De surcroît, cette grue nécessite également une certification bisannuelle de la SUVA (compagnie suisse d'assurance en cas d'accidents) en sus de l'expertise de l'Office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN). Il est intéressant de mentionner que la Ville de Lausanne, qui disposait du même engin que le SIS de Genève, a été contrainte d'acquiescer en 2010, sous une procédure d'urgence, une nouvelle grue, l'ancienne n'étant plus accréditée par l'organe d'expertise compétent.

Enfin, le remplacement du véhicule «rail-route» (César 68), âgé de 20 ans, est également demandé. Ce véhicule a toute son importance en raison du développement du réseau CEVA.

A noter que, pour les véhicules susceptibles d'être impliqués lors d'interventions concernant l'ensemble des sapeurs-pompiers du canton, une subvention de la Sécurité civile cantonale pourra être demandée. Ce pourrait être le cas par exemple pour le véhicule polyvalent multilift César 51.

5. Procédures et critères d'acquisition

Les véhicules et engins spécifiques sont choisis à l'issue d'une procédure conforme à la législation sur les marchés publics en matière de fournitures définissant a priori les qualités requises du produit en regard d'un choix de critères. Un cahier des charges est établi à cet effet, renseignant les soumissionnaires sur les modalités de traitement des offres par l'autorité adjudicatrice.

Un effort particulier est mené dans la rédaction des cahiers des charges techniques afin de convenir de paramètres définis tels que:

- la fiabilité;
- la performance (afin de garantir une efficacité d'utilisation lors des engagements urgents);
- les systèmes de maintenance à distance, (afin de réduire les temps d'arrêt des véhicules);
- la maîtrise des coûts de maintenance;
- la sécurité des utilisateurs.

Ces cahiers des charges sont complétés obligatoirement de critères environnementaux, notamment:

- les normes Euro les plus récentes en vigueur;
- le traitement des véhicules en fin de vie;
- le pourcentage recyclable du véhicule.

Dans la mesure du possible, le logiciel d'aide à la décision Veprovice, développé par la Ville de Genève, sera utilisé pour affiner le calcul des gains en matière d'environnement.

Pour les véhicules légers d'intervention, une catégorie énergétique de type A est requise. Pour les véhicules légers non dévolus à l'intervention, les motorisations hybrides ou ayant recours à des carburants alternatifs, comme le gaz naturel, ou des biocarburants, sont recherchées. Par contre, l'usage de ces carburants pour les véhicules d'intervention feu n'est pas préconisé. Cette approche tient compte essentiellement des aspects sécuritaires, de ravitaillement logistique ainsi que de la comptabilité avec les agrégats installés.

Par souci d'efficacité, les appels d'offres sont publiés par lots regroupés. Ainsi, à titre d'exemple, un lot de trois échelles automobiles sera concentré. Cette volonté, en regroupant les acquisitions par famille, permet ainsi de générer des économies substantielles ainsi que d'intéresser les soumissionnaires. La rationalisation des travaux de l'adjudicateur est grandement optimisée.

Dans le cas particulier de l'acquisition des quatre véhicules des sapeurs-pompiers volontaires, les communes intéressées par des acquisitions de même nature pourraient se joindre à la démarche d'appel d'offres de la Ville. Rappelons que cette pratique de marché public commun a déjà été expérimentée par le SIS avec le SSA (Service de sécurité de l'aéroport) lors de l'acquisition d'ambulances.

Intégration des besoins en fonction du projet «ConvergenceS»

Le projet «ConvergenceS» vise à réunir, à moyen terme, les entités professionnelles du SIS et du SSA sous une gouvernance unique. De facto, la néces-

sité de renouveler les véhicules, de part et d'autre, est systématiquement étudiée. L'objectif des échanges entre les directions des entités – Aéroport international de Genève et Ville de Genève – vise à éviter les doublons ainsi qu'à optimiser les moyens de secours au profit de l'intervention. La présente proposition de crédit tient compte de cette perspective. A noter que l'Aéroport international de Genève profite déjà des publications du SIS afin d'inclure le renouvellement de certains véhicules sapeurs-pompiers du SSA.

Elimination des véhicules remplacés

Compte tenu des impératifs environnementaux, les véhicules ayant une norme inférieure à la norme Euro 2 seront déconstruits. Le montant de la déconstruction des véhicules concernés est estimé à environ 45 000 francs.

Certains cahiers des charges peuvent inclure toutefois une demande d'offre de reprise, ce qui permet de diminuer le coût d'investissement global des véhicules.

Sur les véhicules ayant une norme Euro 2 ou supérieure, certains présentent une valeur de reprise particulièrement intéressante, par exemple:

- les échelles automobiles;
- le bras élévateur;
- les fourgons 1^{ers} secours.

Le total estimé au titre des reventes est de l'ordre d'environ 900 000 francs.

6. Référence au 6^e plan financier d'investissement

Les références au 6^e PFI sont les suivantes: Fr.

073.028.04 Renouvellement du parc des véhicules du SIS 2010-2013	6 780 000
073.028.06 Assainissement du parc des véhicules du SIS 2011-2014	5 000 000

7. Budget prévisionnel d'exploitation

Hormis les frais de déconstruction qui viendront imputer les charges de fonctionnement du service, il n'y a pas lieu de prévoir des frais supplémentaires, les véhicules neufs et performants générant moins de réparations courantes et les garanties des constructeurs étant systématiquement prolongées. De plus, les véhicules lourds sont équipés en majorité de systèmes de diagnostic à distance, ce qui permet de réduire les frais de déplacements et le temps d'arrêt des véhicules lors de pannes ou d'opérations de maintenance.

En cas de revente de véhicules, les revenus y relatifs viendront créditer les comptes de fonctionnement du service.

Au niveau du plan d'amortissement, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3%, se traduit ainsi:

- véhicules légers d'appui logistique et ambulances amortis en cinq ans (600 000 francs): annuités de 131 010 francs;
- véhicules lourds conventionnels et spéciaux amortis en dix ans (11 170 000 francs): annuités de 1 309 460 francs.

8. **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service d'incendie et de secours.

9. **Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 290 000 francs destiné au renouvellement planifié des véhicules lourds du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 290 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 80 000 francs destiné au renouvellement planifié des véhicules légers du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 80 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2017.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 750 000 francs destiné à l'assainissement des véhicules lourds du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 750 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 520 000 francs destiné à l'assainissement des véhicules légers du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 520 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2017.

PROJET D'ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 130 000 francs destiné à l'assainissement des engins particuliers du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 130 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Annexes mentionnées



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 22	Immatriculation : GE 919
Véhicule à remplacer : IVECO MH190E30 Cursor Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 40413 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 14.05.2001 / 9 ans ⇒ Heures moteur : 3685 ⇒ Etat général : Bon ⇒ Norme Euro 2 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule de 1 ^{ère} intervention destiné au sauvetage à l'extinction et évacuation de patients médicalisés depuis des étages élevés.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Âge, heures de fonctionnement élevées. Ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	2	4	0.15	7	1.1
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			62	86	71	77

Aspect financier

Montant prévu : CHF 1'200'00.-
Prix de vente estimé : CHF 250'000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 25	Immatriculation : GE 505
Véhicule à remplacer : SCANIA P114 GB 4X2 Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 16187 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 06.07.2001 / 9 ans ⇒ Heures moteur : 2966 ⇒ Etat général : Bon ⇒ Norme Euro 3 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule de 1 ^{ère} intervention destiné au sauvetage à l'extinction, aux travaux techniques et évacuation de patients médicalisés depuis des étages élevés.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Âge, nombre d'heures de fonctionnement élevées. Il ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	3	2.1	0.1	5	0.66
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			28	80	60	62

Aspect financier

Montant prévu : CHF 850'000.-
Prix de vente estimé : CHF 150'000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 33	Immatriculation : GE 366
Véhicule à remplacer : MERCEDES BENZ VARIO 815 D Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 47065 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 06.12.2001 / 9 ans ⇒ Heures moteur : 2964 ⇒ Etat général : Bon ⇒ Norme Euro 2 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule de première intervention pour le soutien du véhicule d'extinction et diverses interventions de toute ordre.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Âge, nombre d'heures de fonctionnement élevées. Il ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	2	4	0.15	7	1.1
Futur	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			62	86	71	77

Aspect financier

Montant prévu : CHF 400'000.-
Prix de vente estimé : CHF 5'000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 35		Immatriculation : GE 153	
Véhicule à remplacer : MERCEDES BENZ VARIO 815 D Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 50756 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 09.11.2001 / 9ans ⇒ Heures moteur : 3178 ⇒ Etat général : Bon ⇒ Norme Euro 2 ⇒ Moteur Diesel			
Mission : Véhicule de première intervention pour le soutien du véhicule d'extinction et diverses interventions de toute ordre.			
Véhicule prévu pour le remplacement :		Véhicule de même catégorie	
Motif du remplacement / acquisition :		Âge, nombre d'heures de fonctionnement élevées. Il ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés	

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	2	4	0.15	7	1.1
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			62	86	71	77

Aspect financier

Montant prévu : CHF 400'000.-
Prix de vente estimé : CHF 5'000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 36	Immatriculation : GE 151
Véhicule à remplacer : MERCEDES BENZ VARIO 815 D Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇨ Km : 49885 ⇨ 1 ^{ère} mise en circulation : 09.11.2001 / 9ans ⇨ Heures moteur : 3156 ⇨ Etat général : Bon ⇨ Norme Euro 2 ⇨ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule de première intervention pour le soutien du véhicule d'extinction et diverses interventions de toute ordre.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Âge, nombre d'heures de fonctionnement élevées. Il ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	2	4	0.15	7	1.1
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			62	86	71	77

Aspect financier

Montant prévu : CHF 400'000.-

Prix de vente estimé : CHF 5'000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 37	Immatriculation : GE 65
Véhicule à remplacer : MERCEDES BENZ VARIO 815 D Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 51629 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 22.11.2001 / 9 ans ⇒ Heures moteur : 3240 ⇒ Etat général : Bon ⇒ Norme Euro 2 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule de première intervention pour le soutien du véhicule d'extinction et diverses interventions de toute ordre.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Âge, nombre d'heures de fonctionnement élevées. Il ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	2	4	0.15	7	1.1
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			62	86	71	77

Aspect financier

Montant prévu : CHF 400'000.-

Prix de vente estimé : CHF 5'000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 51	Immatriculation : GE 883
Véhicule à remplacer : MERCEDES BENZ 1530 4x4 Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 14440 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 27.09.91 / 19 ans ⇒ Heures moteur : 622 ⇒ Etat général : Bon ⇒ Norme Euro 0 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule d'intervention principalement dédié aux feux d'hydrocarbure de grande ampleur.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule polyvalent de type multi-lift <10 tonnes avec 3 berces ; poudre/pompe/transport de matériel. Correspondant aux nouvelles procédures d'engagement lors d'intervention de grandes ampleurs, selon cahier des charges nouvelle version.
Motif du remplacement / acquisition :	Âge, ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Problème de fourniture de pièces détachées.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---	14.4	2.4
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			86	n.c	86	89

Aspect financier

Montant prévu : CHF 700'000.-
Prix de vente estimé : CHF 15'000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 52	Immatriculation : GE 135
Véhicule à remplacer : MERCEDES BENZ 2534 AF 6x4 Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 27100 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 10.02.1992 /18 ans ⇒ Heures moteur : 2277 ⇒ Etat général : Moyen ⇒ Norme Euro 0 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule d'intervention servant au transport de diverses berces sur les lieux d'intervention	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule porteur de berce 8x2
Motif du remplacement / acquisition :	Âge, ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés Techniquement dépassé au vu de l'évolution des systèmes porteurs de berce et de l'évolution des berces sapeurs-pompiers. Impossibilité d'interchangeabilité de berces avec nos principaux partenaires dus à une sous dimension de nos véhicules porteurs.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---	14.4	2.4
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			86	n.c	86	89

Aspect financier

Montant prévu : CHF 400'000.-

Prix de vente estimé : CHF 5000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 68	Immatriculation : GE 119
Véhicule à remplacer : IVECO 160-30 AH Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 18068 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 13.07.1990 / 20ans ⇒ Heures moteur : 1693 ⇒ Etat général : Moyen ⇒ Norme Euro 0 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule de 1 ^{ère} intervention spécialement équipé pour les missions de sauvetage et extinction, ainsi que désincarcération lourde sur les voies ferrées et sur la route. Véhicule unique au SIS.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Le concept du futur véhicule en cours d'étude au vu des nouveaux concepts d'engagement entre autres, construction du CEVA.
Motif du remplacement / acquisition :	Âge, ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés Concept plus d'actualité. Approvisionnement en pièces détachées problématique vu l'âge avancé du véhicule.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---	14.4	2.4
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			86	n.c	86	89

Aspect financier

Montant prévu : CHF 1'000'000.-

Prix de vente estimé : CHF 5000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 69	Immatriculation : GE 231
Véhicule à remplacer : MERCEDES BENZ 914 Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇨ Km : 14912 ⇨ 1 ^{ère} mise en circulation : 04.09.1986 / 24ans ⇨ Heures moteur : 914 ⇨ Etat général : Moyen ⇨ Norme Euro 0 ⇨ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule de 1 ^{ère} intervention. Ce véhicule sert de magasin pour le stockage de tout le matériel spécifique aux interventions NRBC (Nucléaire - Radiologique - Biologique - Chimique)	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Concept de véhicule contenant le matériel ad hoc, selon cahier des charges et processus d'intervention.
Motif du remplacement / acquisition :	Âge, ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés Concept plus d'actualité. Approvisionnement en pièces détachées problématique vu l'âge avancé du véhicule.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---	14.4	2.4
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			86	n.c	86	89

Aspect financier

Montant prévu : CHF 500'000.-
Prix de vente estimé : CHF 1000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 02	Immatriculation : GE 27807
Véhicule à remplacer : HONDA C-RV Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 164066 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 02.03.2004 / 6ans ⇒ Heures moteur : 4613 ⇒ Etat général : Moyen ⇒ Norme Euro 3 ⇒ Moteur Essence	
Mission : Véhicule de direction servant au service de piquet et d'intervention sur les lieux d'intervention.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Age du véhicule, grand nombre de km parcourus et état d'usure avancé.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Essence	3	2.3	---	0.15	0.2
Future	Essence	5	1	---	0.06	0.1
Diminution potentielle des émissions en %			56	---	60	50

Aspect financier

Montant prévu : CHF 40'000.-
Prix de vente estimé : CHF 2'500.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 07	Immatriculation : GE 124457
Véhicule à remplacer : RENAULT KANGOO Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇨ Km : 85354 ⇨ 1 ^{ère} mise en circulation : 18.10.2004 / 6ans ⇨ Heures moteur : 3772 ⇨ Etat général : Moyen ⇨ Norme Euro 3 ⇨ Moteur Essence	
Mission : Voiture du coursier de la caserne 1. Voiture d'appui logistique pour le transport de matériel lors d'intervention et transport de clés pour interventions sur alarmes automatiques.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	km parcourus heures de fonctionnement élevées, état d'usure.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Essence	3	2.3	---	0.15	0.2
Future	Essence	5	1	---	0.06	0.1
Diminution potentielle des émissions en %			56	---	60	50

Aspect financier

Montant prévu : CHF 40'000.-
Prix de vente estimé : CHF 1'000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 21	Immatriculation : GE 155
<p>Véhicule à remplacer : IVECO MH190E30 Cursor</p> <p>Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Km : 47799 ⇒ 1^{ère} mise en circulation : 07.06.2001 / 9 ans ⇒ Heures moteur : 4035 ⇒ Etat général : Bon ⇒ Norme Euro 2 ⇒ Moteur Diesel 	
Mission : Véhicule de 1 ^{ère} intervention destiné au sauvetage à l'extinction et évacuation de patients médicalisés depuis des étages élevés.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Âge, heures de fonctionnement élevées. Ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	2	4	0.15	7	1.1
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			62	86	71	77

Aspect financier

Montant prévu : CHF 1'200'00.-
Prix de vente estimé : CHF 250'000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 23	Immatriculation : GE 887
Véhicule à remplacer : IVECO MH190E30 Cursor Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 36053 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 10.04.2001 / 9ans ⇒ Heures moteur : 3500 ⇒ Etat général : Bon ⇒ Norme Euro 2 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule de 1 ^{ère} intervention destiné au sauvetage à l'extinction et évacuation de patients médicalisés depuis des étages élevés.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Âge, heures de fonctionnement élevées. Ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	2	4	0.15	7	1.1
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			62	86	71	77

Aspect financier

Montant prévu : CHF 1'200'00.-
Prix de vente estimé : CHF 250'000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

<p>N° du véhicule : César 32</p> <p>Véhicule à remplacer : MERCEDES BENZ VARIO 815 D</p> <p>Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Km : 51125 ⇒ 1^{ère} mise en circulation : 06.12.2001 / 9 ans ⇒ Heures moteur : 3166 ⇒ Etat général : Bon ⇒ Norme Euro 2 ⇒ Moteur Diesel 	<p>Immatriculation : GE 361</p> 
<p>Mission : Véhicule de première intervention pour le soutien du véhicule d'extinction et diverses interventions de toute ordre.</p>	
<p>Véhicule prévu pour le remplacement :</p>	<p>Véhicule de même catégorie</p>
<p>Motif du remplacement / acquisition :</p>	<p>Âge, nombre d'heures de fonctionnement élevées. Il ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés</p>

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	2	4	0.15	7	1.1
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			62	86	71	77

Aspect financier

Montant prévu : CHF 400'000.-
Prix de vente estimé : CHF 5'000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 53 Véhicule à remplacer : MERCEDES BENZ 2534 AF 6x4 Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇨ Km : 31836 ⇨ 1 ^{ère} mise en circulation : 10.02.1992 /18 ans ⇨ Heures moteur : 2052 ⇨ Etat général : Moyen ⇨ Norme Euro 0 ⇨ Moteur Diesel		Immatriculation : GE 39 
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule porteur de berce 8x2	
Motif du remplacement / acquisition :	Âge, ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés Techniquement dépassé au vu de l'évolution des systèmes porteurs de berce et de l'évolution des berces sapeurs-pompiers. Impossibilité d'interchangeabilité de berces avec nos principaux partenaires dus à une sous dimension de nos véhicules porteurs.	

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---	14.4	2.4
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			86	n.c	86	89

Aspect financier

Montant prévu : CHF 400'000.-
Prix de vente estimé : CHF 5000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 64		Immatriculation : GE 705 Brune	
Véhicule à remplacer : LIEBHERR LTM 1035-3 UTM 530 Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 71680 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 18.11.1988 / 22ans ⇒ Heures moteur : 8744 ⇒ Etat général : Moyen ⇒ Norme Euro 0 ⇒ Moteur Diesel			
Mission : Véhicule de 1 ^{ère} intervention servant au sauvetage de personnes et animaux, ainsi qu'au levage de charges multiples et diverses lors d'intervention.			
Véhicule prévu pour le remplacement :		Véhicules de même catégorie avec possibilité de levage supérieur (40 Tonnes)	
Motif du remplacement / acquisition :		Âge, nombre de kilomètres et heures de fonctionnement élevées. Il ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés Concept plus d'actualité, collaboration avec le SSA. Approvisionnement en pièces détachées problématique vu l'âge avancé du véhicule.	

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---	14,4	2,4
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			86	n.c	86	89

Aspect financier

Montant prévu : CHF 1'400'000.-

Prix de vente estimé : CHF 50'000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 73	Immatriculation : GE 7314
Véhicule à remplacer : MERCEDES BENZ 309D 4X4 Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇨ Km : 115322 ⇨ 1 ^{ère} mise en circulation : 15.12.1986 ⇨ Heures moteur : ----- ⇨ Etat général : Moyen ⇨ Norme Euro 0 ⇨ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule destiné à un appui logistique lors d'intervention pour le transport de divers matériels. Utilisé pour le déneigement des casernes. Servant également à la logistique quotidienne de notre service	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule correspondant au cahier des charges et concept d'intervention, devant être réactualisé
Motif du remplacement / acquisition :	Âge, nombre de kilomètres. Ne correspond plus aux normes de pollution en vigueur. Frais de maintenance élevés Concept plus d'actualité. Approvisionnement en pièces détachées problématique vu l'âge avancé du véhicule.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---	14.4	2.4
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			86	n.c	86	89

Aspect financier

Montant prévu : CHF 150'000.-

Prix de vente estimé : CHF 1000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 1003	Immatriculation : GE 121
Véhicule à remplacer : PUCH 230GD6 Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 26085 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 09.12.1986 ⇒ Heures moteur : ---- ⇒ Etat général : Moyen ⇒ Norme Euro 0 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule d'intervention servant à l'appui logistique et de véhicules tracteurs pour les diverses remorques de la compagnie.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Age du véhicule, état d'usure avancé, plus de pièces de rechange, ne correspond plus aux normes environnementales et aux processus d'engagements.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---	0.97	
Future	Diesel	5	0.5	0.05	0.23	
Diminution potentielle des émissions en %			99	n.c	76	

Aspect financier

Montant prévu : CHF 80'000.-
Prix de vente estimé : CHF 500.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 2003	Immatriculation : GE 2
Véhicule à remplacer : PUCH 230GD6 Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 22'272 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 09.12.1986 /24ans ⇒ Heures moteur : ----- ⇒ Etat général : Moyen ⇒ Norme Euro 0 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule d'intervention servant à l'appui logistique et de véhicules tracteurs pour les diverses remorques de la compagnie.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Age du véhicule, état d'usure avancé, plus de pièces de rechange, ne correspond plus aux normes environnementales et aux processus d'engagements.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---		0.97
Future	Diesel	5	0.5	0.05		0.23
Diminution potentielle des émissions en %			99	n.c		76

Aspect financier

Montant prévu : CHF 80'000.-
Prix de vente estimé : CHF 500.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 3003	Immatriculation : GE 13
Véhicule à remplacer : PUCH 230GD6 Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 29'786 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 09.12.1986 / 24ans ⇒ Heures moteur : ---- ⇒ Etat général : Moyen ⇒ Norme Euro 0 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule d'intervention servant à l'appui logistique et de véhicules tracteurs pour les diverses remorques de la compagnie.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Age du véhicule, état d'usure avancé, plus de pièces de rechange, ne correspond plus aux normes environnementales et aux processus d'engagements.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---		0.97
Future	Diesel	5	0.5	0.05		0.23
Diminution potentielle des émissions en %			99	n.c		76

Aspect financier

Montant prévu : CHF 80'000.-
Prix de vente estimé : CHF 500.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 4003	Immatriculation : GE 219
Véhicule à remplacer : PUCH 230GD6 Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 27'273 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 09.12.1986 /24ans ⇒ Heures moteur :---- ⇒ Etat général : Moyen ⇒ Norme Euro 0 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule d'intervention servant à l'appui logistique et de véhicules tracteurs pour les diverses remorques de la compagnie.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Age du véhicule, état d'usure avancé, plus de pièces de rechange, ne correspond plus aux normes environnementales et aux processus d'engagements.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---		0.97
Future	Diesel	5	0.5	0.05		0.23
Diminution potentielle des émissions en %			99	n.c		76

Aspect financier

Montant prévu : CHF 80'000.-
Prix de vente estimé : CHF 500.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule : César 203	Immatriculation : GE 206974
Véhicule à remplacer : OM 35 OM 8 Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : 33580 ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 19.06.1980 / 30ans ⇒ Heures moteur : ----- ⇒ Etat général : Moyen ⇒ Norme Euro 0 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Véhicule de commandement pour les interventions de protection civile.	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule correspondant au cahier des charges devant être établi, pour un concept de support logistique lors d'intervention d'assistance des FORE et des organismes de piquet de la PCi.
Motif du remplacement / acquisition :	Age du véhicule, usure avancé, ne correspond plus aux normes environnementales en vigueur.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---	14.4	2.4
Future	Diesel	5	1.5	0.02	2	0.25
Diminution potentielle des émissions en %			86	n.c	86	89

Aspect financier

Montant prévu : CHF 200'000.-

Prix de vente estimé : CHF 0.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule :	Immatriculation : GE 5254
Véhicule à remplacer : Boschung BP 40 A Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 18.11.1982/28 ans ⇒ Heures moteur : ⇒ Etat général : ⇒ Norme Euro 0 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Transports logistiques de matériels sur le site du CECOFOR	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Age du véhicule, état d'usure avancé, plus de pièces de rechange.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---	0.97	
Future	Diesel	5	0.5	0.05	0.23	
Diminution potentielle des émissions en %			99	n.c	76	

Aspect financier

Montant prévu : CHF 90'000.-
Prix de vente estimé : CHF 0.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N° 715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS / 400300

Descriptif général du véhicule

N° du véhicule :	Immatriculation : GE 931
Véhicule à remplacer : Clark DPM 25N Données spécifiques du véhicule au moment de la proposition de remplacement : ⇒ Km : ⇒ 1 ^{ère} mise en circulation : 16.11.1995/15 ans ⇒ Heures moteur : ----- ⇒ Etat général : Moyen ⇒ Norme Euro 0 ⇒ Moteur Diesel	
Mission : Transport et manutention logistique de charges diverses au CECOFOR	
Véhicule prévu pour le remplacement :	Véhicule de même catégorie
Motif du remplacement / acquisition :	Age du véhicule, état d'usure avancé.

Estimation des gains environnementaux potentiels

Motorisation	Moteur	Norme Euro ⁽¹⁾	CO ⁽²⁾ (Monoxyde de carbone)	PM ⁽²⁾ (Particules fines)	NOx ⁽²⁾ (Oxydes d'azote)	HC ⁽²⁾ (Hydrocarbures)
Actuelle	Diesel	0	11.2	---	0.97	
Future	Diesel	5	0.5	0.05	0.23	
Diminution potentielle des émissions en %			99	n.c	76	

Aspect financier

Montant prévu : CHF 40'000.-
Prix de vente estimé : CHF 1000.-

⁽¹⁾ Selon directive 70/220/CEE, règlement (CE) N°715/2007 et autres directives et règlements s'y référant, établissant les valeurs limites maximales d'émissions autorisées.

⁽²⁾ Valeur en grammes par kilomètre